

Les nouvelles du bassin versant du Lignon du Velay

NEWSLETTER n°143

BILAN DU CTLV

L'EPAGE mène actuellement le bilan du Contrat Territorial du Lignon du Velay, **étape importante pour évaluer les actions menées ces dernières années et préparer le futur Accord de Territoire.**

Pour faire ce travail, un stagiaire a été recruté début mars, pour une durée de 6 mois, afin de réaliser le **bilan technique et financier du volet 2 consacré aux travaux en rivière.** Une première phase de travail se déroule au bureau, avec une analyse comparative entre les actions prévisionnelles et celles réalisées. Dans un second temps, le stagiaire conduira des prospections de terrain sur les sites concernés afin d'observer **les principaux travaux réalisés et de vérifier la tenue dans le temps des aménagements mis en place.**

Ces observations permettront également d'alimenter la réflexion sur les nouveaux travaux à intégrer au futur Accord de Territoire. Les résultats de cette étude seront présentés sous la forme de **plusieurs cartes thématiques, illustrant les actions prévisionnelles, réalisées, ainsi que les travaux envisagés dans le cadre du nouvel accord de territoire.**

En parallèle, l'animatrice du contrat territorial réalisera le bilan technique du volet 1 (actions agricoles) et du volet 3 (communication et suivi de la qualité de l'eau). Ce travail comprendra également une analyse de l'évolution de la qualité des eaux du Lignon et de ses affluents entre 2021 et 2026, intégrant notamment les données météo et de précipitations du territoire.

Enfin, un bureau d'études spécialisé sera missionné pour conduire des entretiens auprès des acteurs du territoire, réaliser une analyse globale du bilan et formuler des recommandations.

TRAVAUX POST-CRUE A FAY-SUR-LIGNON

La première tranche des chantiers de restauration post-crue, entre les lieu-dits «Mathias» **commune de Fay-sur-Lignon** et «la Chazotte» **commune des Vastres**, est terminée.

Au cours des trois dernières semaines, les interventions ont permis :

- de restaurer 215 m de berges, 115 m à Fay-sur-Lignon et 100 m aux Vastres, grâce à des techniques utilisant la végétation (génie végétal) et un remodelage des berges (reprofilage) ;
- de consolider le fond du cours d'eau sur le site de Mathias, en installant 150t de blocs rocheux permettant de stabiliser la rivière tout en facilitant la circulation des espèces aquatiques (continuité écologique).

L'équipe rivière de l'EPAGE intervient en complément, sur la restauration de la végétation des berges (ripisylves) avec la réduction d'une centaine de mètres cubes d'embâcles (amas de branches et de troncs formé suite à la crue) et autres chablis (arbres déracinés) sur ce même linéaire.



Restauration des berges - fascines de saules (Mathias - Fay-sur-Lignon)

TRAVAUX SUR L'AUZE

Sur l'Auze, au lieu-dit Reygnier, **commune d'Araules**, plusieurs épisodes de fortes pluies, associés à un passage de la rivière étroite ont occasionné un creusement (incision) du lit du cours d'eau, fragilisant les berges. En rive gauche, les blocs de protection (enrochement) installés auparavant ont été déstabilisés et se sont effondrés sur 35 m. En rive droite une forte érosion est constatée sur 50 m.

Des aménagements initialement créés pour limiter les débordements : enrochement à droite, ancien remblai planté d'un alignement de résineux à gauche (avec déplacement du lit), ont réduit l'espace disponible pour l'écoulement de l'eau, ce qui a accélérer le courant et favoriser le creusement du lit (incision) et l'érosion des berges (sur plus d'un mètre de haut en rive droite).

De plus, en aval immédiat de ce secteur, se trouve « le pont de Reygnier » ; pont à double buses métalliques qui contraint encore l'écoulement, du fait d'un sous-dimensionnement. L'eau s'accumule en amont générant un remous et des débordements lors de fortes crues. Il freine aussi le transport naturel des graviers et des sédiments par la rivière.

Le chantier mené a consisté à redonner davantage d'espace à la rivière sur une cinquantaine de mètres en amont du pont. Les berges ont donc été reculées sur chaque rive, puis restaurées avec des techniques de génie végétal ou mixte. Du côté de l'enrochement, en rive gauche, un sous-bassement en blocs a dû être maintenu en pied de berge, surmonté d'une technique végétale dite « lits de plant et plançons » sur 45 m. En rive droite, le profil de la berge a pu être plus évasé avec une fascine d'hélophytes (enchevêtrement de branchages) en pied de berges puis des couches de branches à rejets maintenues avec du coco sur 50 m. Le profil en long de l'Auze a été stabilisé par l'implantation de micro-seuils de fond anti-érosifs (tous les 6 à 8 m) et de blocs déflecteurs en alternance sur chaque rive pour recentrer l'écoulement.



Reprofilage des berges pour réouvrir la section hydraulique



Restauration de berges à l'aide de techniques en génie végétal

TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DE JOUX

Renaturation hydromorphologique, maîtrise de piétinement et restauration des zones humides associées sur le ruisseau de Joux

Un chantier de restauration a été mené sur le ruisseau de Joux, entre les lieu-dits « Paulhachon » et « Aleysson », respectivement sur les **communes de Tence en rive droite et Saint-Jeures en rive gauche**. Les diagnostics réalisés lors de l'élaboration du Contrat Territorial avaient mis en évidence des dysfonctionnements hydromorphologiques notamment rectification du cours d'eau et piétinement.

Réalisés du 20 avril au 6 mai, les travaux ont permis :

- une restauration du fonctionnement naturel de la rivière :
 - reméandrage de 175 m de cours d'eau sur deux tronçons ;
 - recharges granulométriques et diversification des écoulements sur 175 m.
- restauration de berges et des habitats aquatiques :
 - restauration de 1600 m de ripisylve par travaux forestiers ;
 - restauration du profil en travers des berges par reprofilage ou écrasement sur 1 000 m ;
 - restauration du profil en long par diversification des écoulements sur 400 m de cours d'eau.
- aménagements de maîtrise du piétinement des berges et zones humides :
 - mise en défens de 1 600 m de berges et zone humides en clôture électrique permanente type « Patura », dont 200 m à 3 fils ;
 - aménagement de 4 gué/abreuvoirs sur la partie aval pour vaches allaitantes (8 points d'abreuvements) ;
 - aménagement de 5 petits gué/abreuvoirs pour moutons sur la partie amont (11 points d'abreuvements) ;
 - mise en défens de plus de 6 500 m² de zones humides.
- continuité écologique :
 - un aménagement de passage busé en faveur de la continuité écologique :



Les Contacts

EPAGE Loire-Lignon
1 impasse du Forum Corsac
43 700 Brives Charensac

04 71 04 16 41

www.epageloirelignon.fr

Les Financeurs de nos actions

